

Abonnements... Nord et Départements limitrophes... Autres Départements...

Abonnements... 3 mois... 6 mois... 1 an... Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

Publicité... Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Mercredi 17 JUIN 1908

COURRIÈRES

Le tribunal d'Arras vient de rendre son jugement dans le procès en dommages-intérêts intenté par la Compagnie de Courrières au Réveil du Nord.

Cela manquait à l'affaire de Courrières, et ce serait complet si M. Barthou qui prétendait décorer les ingénieurs de la Compagnie et du contrôle, n'avait piteusement échoué.

Est-ce fini? Oh non, dit le « Réveil ». Notre procès est peut-être fini. Celui des hommes de Courrières va commencer ailleurs.

Et le « Réveil » a raison. Un autre procès va commencer : celui de la responsabilité de Courrières devant le Parlement.

Les dossiers judiciaires et administratifs ont été examinés, le premier par M. Simonet, député de la Crouse, le second par moi. Les faits relevés ont paru à la commission tellement graves, tellement indéniables, qu'elle n'a pas hésité à conclure dans un sens qui équivaut à une condamnation.

Vraiment, en lisant les attendus des jugements d'Arras et de Béthune, on éprouve une grande pitié. Avec un imperturbable aplomb, les juges qui les composent discutent les différentes hypothèses sans s'apercevoir que pour aboutir à l'acquiescement, ils les écartent les unes après les autres.

Il n'y a jamais eu de coupables nulle part, pas plus parmi les ingénieurs de la Compagnie que parmi ceux de l'Etat, qui ont dû déchirer les actes de décès qui ils avaient dressés trop hâtivement.

Hier & Aujourd'hui DU SANG-FROID

La note dominante dans la presse, en France et à l'étranger, est fort pessimiste : les conséquences de l'entrevue de Revel se font sentir.

Le chef du grand état-major allemand ne prend pas ses vacances annuelles ; l'empereur renonce à sa croisière habituelle en Norvège et fait annoncer son voyage à Constantinople.

Est-ce du côté du Maroc que le Kaiser chercherait le prétexte désiré? Certes, l'impérialisme s'y complait, s'aggrave ; c'est indéniable. Pourquoi? Il semble que les craintes nationalistes et la campagne si suspecte que mènent les journaux catholiques...

G. DESMONS.

CHRONIQUE LA RONDE

Lentement, la foule s'écoulait le long de l'avenue et petit à petit les lumières de la fête s'éteignaient. Méthodiquement, les forains fermaient leurs baraquements, dans ce bruit des conversations, des appels et des lazzi...

— Dites donc, patron !... Je m'en vais... J'ai hâte d'être rentré, je ne suis pas tranquille... — Va, mon vieux !... on fermera bien sans toi... Meilleure santé, à ta femme !...

— Plus ?... — Avec sa franchise rude de fille du peuple, la femme reprit : — Ben !... qu'est-ce que vous voulez ?... faut se faire une raison... il n'y avait plus beaucoup d'espoir... Michel tressaillit, comprenant : — Elle est morte !... Ah ! Nom de Dieu !... Et sans plus attendre, comme un fou, hâletant et suffoquant, il s'engouffra dans l'escalier noir de l'hôtel.

— Ma gosse !... Ma pauvre petite gosse !... L'âme sanglotante, la tête vide, Michel Vermoy rentrait chez lui venant de conduire sa femme au cimetière.

Un soir, au hasard d'une rencontre, il avait associé sa misère à une autre misère ; c'était une ouvrière douce et sentimentale, fleur timide qui passe inaperçue et qui garde au fond d'elle-même de la tendresse accumulée.

Dans le cœur de Michel Vermoy un tumulte de douleurs et de souffrances se heurtait à celui de la colère, à la rage ; il maudissait sa destinée, des envies folles d'étrangler quelqu'un alternaient avec l'idée de disparaître instantanément de cette vie abjecte où la fatalité s'acharnait après lui.

Comme les baraquements s'allumaient, Michel Vermoy arriva au manège pour prendre son service. Devant son moteur il eut un sourire triste et comme une catin se mit à chanter, dans un chanton gras sur les pitres luisants, il s'affairait dans le besoin de se pas penser.

Fernand SERNADA.

DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille

EXTRAIT du jugement rendu contradictoirement par le Tribunal de première instance, séant à Lille, jugéant spécialement, à l'audience du 22 mai 1908.

À la charge de STAL Emile, âgé de 33 ans, né à Tourcoing, le 14 mars, profession de marchand de beurre, domicilié à Tourcoing, rue du Château-Houppin, numéro 118.

Il est de la présente justice sera, par extrait, en première page, inséré, aux frais du condamné, dans les journaux « Echo du Nord » et le « Réveil du Nord », sans toutefois que le coût de cette insertion puisse excéder la somme de cent francs.

L'EXPIATION de la Bande Pollet

La Justice a commencé son œuvre. - Evènement tragique : Auguste Pollet s'évanouit à l'évocation des Spectres de Violaines.

(De notre envoyé spécial) SI-OMER, le 16 juin 1908.

Aujourd'hui ont commencé les longs débats qui vont servir d'épilogue à la série de crimes et de vols longuement impunis qui créèrent, durant des années, une terreur rouge en Flandre comme on ne se souvient en avoir connue qu'aux temps anciens où les Hurius et les Chaulfours de pied mixte à mal nos régions épouvantées.

J'ai donné hier l'impression générale qu'ont produite ici les bandits de Pollet : ce sont des brutes, et c'est un mot trouvé fort exact, si l'on envisage avec quelle ferocité ces gens ont accompli leurs forfaits. Par une lente gradation depuis une meute tentative de vol, par des violences de plus en plus grandes, les vols de plus en plus importants, jusqu'au supplice de la strangulation infligé au vieillard de Bailleul, on voit comment les bandits ont fait leur sinistre apprentissage du crime et comment peu à peu ils ont glissé, selon la formule, sur la pente fatale.

Michel, à son moteur, regarde passer toute cette joie, toute cette gaieté qui tourne autour de lui insultant à sa peine ; dans sa face pâle, ses yeux secs brillent d'un étonné éclat, un rictus déforme sa bouche qui se serre arquant ses mâchoires. Et c'est lui qui disperse cette joie des autres, lui, dont le cœur saigne, dont le sang est froid.

Plus vite !... encore !... encore !... L'orgue que la machine met en mouvement précipite son débit, les notes se succèdent, se chevauchant dans une cacophonie horrible et sinistre et le manège plus rapide tourne toujours...

Les rires se sont tus, des cris d'angoisse s'élevaient, le peur fait hurler à présent tous ces gens qui se raient au plaisir : — Arrêtez !... Arrêtez !... Arrêtez !...

— Michel ne voit plus rien, tout se brouille à la vue, les rires passent, disparaissent dans ce tourbillon infernal et le roulement du moteur qui halète se perd dans le bruit qui monte de toutes parts, stupide, effroyable, désespéré.

Les blessés évacués, le patron du manège trouva près du moteur, en bouillie sanglante, le corps de Michel Vermoy, qui s'étant fait happer par la courroie de transmission, avait mis mia à cette ronde démoniaque et vengeresse.

Fernand SERNADA.

LA BANDE POLLET : Les principaux Accusés

En haut : EN ALLANT DE GAUCHE A DROITE : 1. VIGOMANT-CANUT. — 2. ABEL POLLET. — 3. AUGUSTE POLLET. — 4. LOUISE MATORET. — En bas : LA VOITURE CELLULAIRE QUI AMENE CES QUATRE INculpés A SON ARRIVÉE AU PALAIS DE JUSTICE.

comble pour que les juges et les jurés des Assises puissent penser qu'ils auront fait une œuvre de sérieuse éducation en envoyant en prison et au bain tous les auteurs de cette suite de forfaits :

Vers les vols importants

- 1. Nuit du 12 au 13 janvier 1898 : les frères Auguste et Abel Pollet s'introduisent dans la maison du sieur Raackeboum, cultivateur à Calonne-sur-la-Lys, et y rendent coupables d'une tentative de vol. 2. Nuit du 16 au 17 février 1898 : les frères Pollet dérobent pour 65 fr. d'objets chez Mme Bourrel, cultivatrice à Merville. 3. Nuit du 28 au 29 mars 1898 : les frères Pollet volent une selle (65 fr.) chez M. Marchand, à Merville. 4. Nuit du 8 au 9 octobre 1898 : Abel Pollet, Auguste Pollet et Angèle Platteel, femme Quaghebeur, volent des aliments chez M. Gruson, à Estaires. 5. Nuit du 10 au 11 décembre 1898 : les frères Pollet volent pour 30 fr. d'objets chez M. Dulonguey, cultivateur à Vieux-Berquin. 6. Nuit du 3 au 4 novembre 1899 : les frères Pollet et Angèle Platteel volent pour 70 fr. de victuailles à M. Ducroquet, cultivateur à Hazebrouck. 7. Nuit du 24 au 25 novembre 1899 : les frères Pollet volent 136 fr. aux époux Ducroquet, cultivateurs à Merville. 8. Le 15 décembre, les frères Pollet volent 200 fr. à M. Martin, cultivateur à Gonnehem. 9. Le 25 décembre 1899, les frères Pollet avec leurs femmes volent pour environ 300 francs chez M. Macke, cultivateur à Morbecque. 10. Nuit du 9 au 10 février 1900 : les frères Pollet volent un port-monnaie contenant 40 fr. aux époux Jova, cultivateur à Lestrem. 11. Nuit du 10 au 11 mars 1900 : Abel Pollet et sa sœur Julienne volent 17 fr. à M. Mallet, cabaretier à Merville. 12. Nuit du 13 au 14 mars 1900 : Abel Pollet et son beau-frère, Auguste Platteel, mort depuis, volent pour 100 fr. dans la ferme Looens, à Merville. 13. Le 17 mai 1900, Abel vole 205 fr. à M. Marquette, à Laventie. 14. Nuit du 26 au 27 juin 1900 : Abel et les frères Auguste Pollet volent 150 fr. chez M. époux Auguste Pollet volent 150 fr. chez M. Duguenne, cultivateur à Merville. 15. Le 1er juillet 1900, Abel vole pour 70 fr. chez M. Wicart, hisserand à Lestrem. 16. Le 23 juillet 1900, Abel vole chez les époux Hermant, à Merville, une bourse contenant 2.800 fr.

17. Nuit du 24 au 25 décembre 1900 : voir 200 500 fr. chez Mme Lagnez, cabaretier à Bully-Grenay, par Abel, les époux Note et Paul Josieu. 18. Le 17 janvier 1901, les époux Auguste Pollet, Evariste Pollet volent 284 fr. chez M. Roussel à Godewaersvelde. A cette époque, Abel Pollet vient de quitter Vieux-Berquin où il habitait, pour aller s'installer à la fosse 6 des mines de Béthune. 19. Nuit du 23 ou 24 janvier 1901 : Abel Pollet et Note volent 100 fr. à Mme Vve Pétaux, débitante de tabac, à Bully-Grenay. 20. Nuit du 1er au 2 mars 1901 : les mêmes et la femme Ovariet volent pour 193 fr. chez M. Cormont, cabaretier à Loos-en-Gohelle. 21. Nuit du 30 au 31 mars 1901 : Abel Pollet et Note tentent de voler chez les demoiselles Berleolot, rentières à Caestre. 22. Nuit du 18 au 19 avril 1901 : les mêmes volent trois jambons chez M. Griboval, cultivateur à Vermelles. 23. Nuit du 3 au 4 juin 1901 : les mêmes, vus Ovariet, volent pour 130 fr. à M. Soyze, cultivateur à Laventie. 24. Nuit du 9 au 10 juin 1901 : Abel vole quelque argent chez Mme Vve Duriez à Gonnehem. 25. Nuit du 10 au 11 juin 1901 : Abel et Note volent trois caisses de merceries à Sully-Labourse, au préjudice de M. Mascart, marchand ambulancier à Lens. 26. Nuit du 13 au 14 juin 1901 : les mêmes volent 10 fr. chez M. Vasseur, charcolier à Bully-Grenay. 27. Nuit du 21 au 22 juin : les mêmes volent pour 225 fr. chez M. Beaufort, à Sully-Labourse. 28. Le 7 juillet 1901, les mêmes volent pour 72 fr. à Lacouture. 29. Le 23 juillet 1901, les mêmes, ayant pour complices les femmes d'Abel et de Note et les époux Ovariet, volent chez M. Fasse, à Vieux-Berquin. (De ce fait, Abel est condamné à 4 ans de prison, Note à un an et sept sursis).

Le premier acte criminel

30. Nuit du 17 au 18 juillet 1905 : voir 200 500 fr. chez Mme Lagnez, cabaretier à Bully-Grenay, par Abel, les époux Note et Paul Josieu. 31. Le 25 janvier 1905, Abel vole 430 fr. à Mme Delville, à Beuvry. 32. Nuit du 16 au 17 février 1905 : Abel et



LA BANDE POLLET : Les principaux Accusés. En haut : EN ALLANT DE GAUCHE A DROITE : 1. VIGOMANT-CANUT. — 2. ABEL POLLET. — 3. AUGUSTE POLLET. — 4. LOUISE MATORET. — En bas : LA VOITURE CELLULAIRE QUI AMENE CES QUATRE INculpés A SON ARRIVÉE AU PALAIS DE JUSTICE.